

Envoyé en préfecture le 14/05/2025

Reçu en préfecture le 14/05/2025

Publié le 14/05/2025

ID : 039-243900420-20250505-49_2025-DE

Berger
Levavult

Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 05 mai 2025

Date de convocation

22 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, lundi 05 mai à 18h00 le Bureau de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chamblay au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

**Convention de mise à disposition de personnel communal ou intercommunal
N°49/2025**

Nombre de membres

11

Présents

8

Représentés

0

Excusés

3

Votants

8

Présents

Mesdames Giancatarino, Hählen.

Messieurs Rougeaux, Bigueur, Brochet, Ramaux, Chevanne, Théry.

Excusés Mme Pate, MM. Truchot, Vuillet.

Absents

Vu la conclusion des conventions liées au schéma de mutualisation entre les communes membres et la Communauté de communes en date du 28 septembre 2015, et notamment leur axe relatif à la mutualisation du personnel,

Considérant la création d'un service commun, intégré à l'organigramme de la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2017, par la délibération n°11/2017 du 30 janvier 2017,

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer toute convention à intervenir dans l'année 2025 pour la mise à disposition de personnel dans le cadre du service commun.
- Autorise le Président à recouvrir toutes les charges liées auxdites conventions.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Philippe Brochet
Secrétaire de séance

